

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25.10.2018

Dossier complet le :

09.11.2018

N° d'enregistrement :

2018-3559

1. Intitulé du projet

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PICK UP PRODUCTION

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

REVERDITO, NICOLAS

RCS / SIRET

43920247400045

Forme juridique

ASSOCIATION DECLAREE

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
rubrique 44 " Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés " " d) Autres équipements sportifs ou de loisirs et aménagements associés susceptibles d'accueillir plus de 1 000 personnes".	

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Sur le fondement d'une convention d'occupation précaire d'une durée de 5 ans entre Nantes Métropole et l'association Pick Up Production, le site est permet la création d'une Zone d'Art libre et de Culture comportant des containers, un bateau, des ateliers, des sanitaires. Selon les termes de la convention, le site sera rendu dans son état initial à l'issue de la période conventionnelle. Aucune démolition n'est prévue, le site étant vierge de tout bâtiment suite à la cessation d'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

Voir pièce annexée intitulée 4.2 dossier présentation projet: objectifs

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux réalisés au printemps 2018 ont consisté à réaliser des fondations peu profondes, réversibles et légère car constituées de plots bétons aptes à servir d'assise aux containers et autres modules préfabriqués.

Les travaux de terrassements superficiels ont respectés les engagement pris tant en matière de réglementation relative aux fouilles archéologiques (pas d'affouillement, ni de fondation profonde) que de réglementation Loi sur l'Eau : il s'agissait d'assurer la circulation douces (des piétons dont les PMR) et des véhicules en garantissant un traitement à la parcelle de la gestion des eaux pluviales

Les réseaux souterrains existants sur site ont été remis en fonction : Adduction en eaux potable, collecte et branchement pour l'assainissement des eaux usées. Comme c'est précisé ci-avant, les eaux pluviales sont gérées à la parcelle conformément à l'arrêté Loi sur l'Eau. Concernant les éléments bâtis, les travaux ont consisté suivant les cas à de l'assemblage et /ou à de la mise en place, de la connexion tant aux réseaux qu'aux liaisons entre éléments bâti.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

TRANSFERT est un lieu de vie culturel et événementiel: la programmation établie pour la saison est variable et chaque jour ou moment propose diverses activités, spectacles, attractions... Le public est aussi appelé à simplement se promener et profiter des installations et services qui sont à disposition (restauration, boisson, ...).

L'accueil du public sur site se faisait en 2018 et se produira en 2019 selon la programmation et à des horaires variables. Le site vit tant en journée qu'en soirée et début de nuit, en semaine et le week-end.

Les accès se font par les transports en commun et par les moyens de transport individuels: des accords ont été passés avec les enseignes commerciales limitrophes pour l'utilisation des aires de stationnement de manière mutualisé. Les circulations piétonnes vers le site depuis ces aires de stationnement sont aménagées et sécurisées.

Le contrôle de la jauge (nombre de personnes sur place) est fait depuis l'unique entrée au site. Suivant les évènements, certains accès à certaines parties du site (chapiteaux par exemple) sont payants donc permettent un contrôle précis de ce point. Pour les autres cas, la superficie du site est telle qu'il n'y a pas de difficulté quant à l'accueil.

Le site est sécurisé par la présence de personnel en charge la sécurité du public.

Le site est par ailleurs sous surveillance vidéo.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour sa première année (2018), le projet a bénéficié de la dispense d'autorisation au titre du code de l'urbanisme prévue à l'article * R421-5 d) et *R421-6. Les édifications réalisées ont bénéficié des autorisations suivantes (annexées en pièces jointes) pour 2018 ou valables pour une durée supérieure

- Au titre du Code du Patrimoine : Architecte des Bâtiments de France et ce qui concerne les Monument Historiques et Archéologie préventive,
- la revue de détail Etat relative aux enjeux sanitaires (dans ce courrier ,les autres sujets MH, archéo et DLE étant cités pour mémoire ou de moindre importance comme les véhicules hors d'usage),
- l'arrêté au titre de la Loi sur l'Eau (DLE valable pour les 5 années)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
un total de 587,20m ² de surface créées sur une parcelle de 67 804 m ²	

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Rue de l'Abbé GREGOIRE
44400 REZE
Parcelle Section AL n°142
Surface : 67804 m²

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 7 ° 19 ' 5 2 " 20 Lat. - 1 ° 5 6 ' 6 7 " 10

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a, 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Non mais à proximité de la ZNIEFF 520616267 VALLÉE DE LA LOIRE A L'AVANT DE NANTES
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	voir dossier annexé comportant deux expertises suite à la fin des travaux de déconstruction et suite à la procédure de changement d'usage (GINGER-BURGEAP)
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	mais à proximité du site Natura 2000 Estuaire de La Loire FR5200621
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	adduction en eau potable via le réseau public
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Non, confère autorisation au titre de la législation sur l'eau jointe (arrêté)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet maintien les talus ou merlons artificiels qui bordent le site ce qui des points de vue faunistique et floristique est essentiel. Pour mémoire, le projet proscrit les circulations motorisés (sauf engins, livraisons et manutention ...) e est fondé sur des cheminements piéton dont les matériaux font au maximum appel au sol pré-existant. En ce qui concerne le bruit (concerts : fréquence, nombre de personnes, la puissance, et les autres bruits pendant la période des travaux ou durant l'exploitation ...)et bien sûr l'éclairage nocturne (pour l'impact potentiel sur les espèces de la faune) des mesures ont été prise et seront renforcées à l'issue du retour d'expérience de la fin d'exploitation 2018.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☐	☒	Sur site les déplacements sont piétons. Pour venir sur site, les modes de transport sont multiples (en commun, automobile, cycles et autres deux roues motorisés ou non, ... et piéton). Il est difficile de quantifier le surcroit de déplacements lié au projet et uniquement à lui.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Ces deux aspects ont été anticipés pour l'année 2018. Ils bénéficient de l'actuel retour d'expérience suite à la fin de la première saison pour correction des émissions en amont et amélioration du traitement en aval. Les échanges avec les riverains et les élus permettent des réflexions et des actions en vue de l'année 2019. La programmation pour l'année 2019, les horaires, les moyens technique, l'éventuelle modification de la localisation des évènements conduira à une amélioration significative de la prise en charge de ce sujet.

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les spectacles constituent des moments particulier sen terme d'émission lumineuse, cependant, cela se limite à une part très limitée du site (au centre) sans impact sur la faune environnante située uniquement sur les talus et merlons d'enceinte. Enfin, ces émissions sont limité en puissance et concentrées en direction de la place centrale. Voir en annexe l'étude photométrique et les photographies réalisées par drone en situation durant une nuit d'été 2018.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Uniquement de l'eau : voir arrêté Loi sur l'Eau
	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Oui : Eaux usées rejetées dans le réseaux et eaux pluviales infiltrée directement sur la parcelle.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux, les déchets sont très réduits en raison de la pre-construction des éléments (containers et préfabriqué de type Algéco). En phase exploitation il s'agit de déchets ménagers uniquement qui sont prise en charges via le réseau public de collecte et valorisation/traitement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non, voir accord de l'ABF annexé au dossier (périmètre de la Chapelle Saint Lupien et co-visibilité de la Cité Radieuse Le Corbusier)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les annexes fournies viennent compléter les descriptions effectuées ci-avant.

Le projet a été élaboré et mis en oeuvre avec le pré-requis d'éviter les effets négatifs notables. La conception itérative du projet a conduit par ce mécanisme d'allers-retours de réinterroger les orientations et les choix ce qui a conduit à réduire au maximum les très rares impacts lorsqu'ils ne pouvaient être évités. Il n'y a pas à conduire de mesure de compensation car les effets notables se cantonnent aux bruits émis à certains moments festifs très limités. Les travaux encourt pour penser la saison 2 (2019) se concentre sur ce sujet afin d'éviter encore plus la génération de nuisance ou leur réduction si ces bruits ne sont pas évitables. A la date de dépôt de ce CERFA des réflexions sont en cours. Elle portent sur l'opportunité de conduire des études géométrique et environnementale avec professionnels et universitaires. Une réflexion porte en outre sur une possible évolution du système son avec diminution de la puissance de la face et installation de rappels. Est également envisagée un travail et une étude sur l'orientation du système son. Enfin, la diminution des SUB BASS par réflexion sur leur implantation et leurs dispositions est également en cours.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
voir bordereau annexé

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le, 25/10/2018

Signature

PICK UP PRODUCTION
17 rue Sanleaque - 44000 Nantes
+33 (0)2 40 36 26 44
contact@pickup-prod.com
www.pickup-prod.com
SIRET 439 202 474 00045 - APE 9001Z

adresse ci-dessus

